

Promotions à la classe exceptionnelle au 1^{er} septembre 2017

- 20% des promus le sont au titre du parcours
- 80% au titre des fonctions
- Dans les deux cas, il faut penser à compléter son CV sur i-Prof (si vous êtes adhérent·e au Sgen-CFDT, demandez à votre syndicat le tutoriel pour vous aider à le faire) avant le 22 décembre

AU TITRE DU PARCOURS

Les personnes qui sont à l'échelon terminal de la Hors Classe peuvent faire partie des 20% des promus choisis par le rectorat sans avoir besoin de candidater

Agrégé·e·s



<https://huit.re/sgen-34>

AU TITRE DES FONCTIONS

Les conditions pour y accéder :

- ▶ Etre au moins au 2^{ème} échelon de la Hors-Classe (Agrégé·e·s) ou 3^{ème} échelon de la Hors-Classe (autres corps)
- ▶ Avoir exercé pendant au moins 8 ans certaines fonctions (direction d'école, prof en REP/REP+, formateur, chef de travaux...)
- ▶ Avoir déposé une demande sur i-Prof avant le 22 décembre

Autres corps



<https://huit.re/sgen-33>

 Pour plus d'informations ou pour qu'on suive votre dossier... contactez-nous !

NOS COORDONNÉES

SGEN-CFDT,
2 rue du Général Decaen, 14000 Caen
02 31 82 60 61
2dcaen@orange.fr

